

M. Bouzoubaâ: le nouveau projet de loi sur la profession d'avocat institue une nouvelle culture

OUJDA (MAP) - Le nouveau projet de loi régissant la profession d'avocat institue une nouvelle culture dans l'exercice du métier et dans les rapports de la profession avec les institutions judiciaires, a affirmé, mardi à Oujda, le ministre de la Justice, M. Mohamed Bouzoubaâ.

Elaboré dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de la Justice et l'association des barreaux des avocats du Maroc, ce projet pourra être adopté par le parlement avant la fin de l'actuelle législature, a indiqué M. Bouzoubaâ, qui s'exprimait lors de l'ouverture d'un séminaire de formation, organisé par le barreau des avocats d'Oujda.

Ce projet de loi concerne notamment la révision des conditions d'exercice de la profession, la formation des avocats sur de nouvelles bases, la possibilité de créer des sociétés civiles professionnelles d'avocats imprégnées des expériences internationales et prenant en compte les spécificités nationales ainsi que l'élargissement du champ d'intervention de l'avocat pour englober notamment l'arbitrage, la médiation et la rédaction des contrats, a-t-il dit.

Soulignant que la nouvelle loi permettra d'améliorer les conditions d'exercice de la profession, le ministre a toutefois précisé que la promotion du métier est tributaire d'une adaptation aux mutations culturelles, économiques et sociales survenues à l'échelle nationale et internationale et de l'implication de tous les acteurs.

Et d'ajouter que son département a élaboré, en partenariat avec l'association des barreaux des avocats du Maroc, un projet de loi afférent à la création des sociétés civiles professionnelles d'avocats, notant que ce cadre répond à la nécessité de réunir les avocats dans des sociétés gérées de manière moderne et adaptées aux changements que connaît la profession.

Pour sa part, le bâtonnier du barreau d'avocats d'Oujda, Me Kouider Kantri a souligné l'importance de respecter la déontologie qui protège, selon lui, l'avocat et permet à la profession de jouer pleinement son rôle. Il a noté au passage que le chantier des réformes de la justice au Maroc a franchi d'importantes étapes.

Me Kantri a également mis l'accent sur des questions relatives à la gratuité de l'assistance judiciaire, la création d'un institut de formation d'avocats et la promotion des ressources humaines dans ce domaine.

Les participants à ce séminaire de formation, qui a vu la présence du président de la cour suprême, du procureur général près cette cour et de responsables judiciaires, ont débattu de thèmes ayant trait à "la peine capitale entre maintien et annulation", "les moyens alternatifs pour résoudre les litiges" et "la profession d'avocat et le développement humain à l'horizon du 21^e siècle".

Par ailleurs, M. Bouzoubaâ a inauguré le nouveau bâtiment des tribunaux administratif et commercial à Oujda, en présence du Wali de la région de l'Oriental, gouverneur de la préfecture d'Oujda-Angad, Mohamed Ibrahim.

Publié le: 30/05/2007 à 12:48:26 GMT

Source : MAP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/bouzouba-226-a84144.html>